

nement allait adopter, mais nous devions encore une fois connaître le déspoillement. Le premier ministre n'était pas prêt, et, même aujourd'hui, il n'est pas encore prêt à déclarer quelle est sa politique permanente, si tant est qu'il en ait une. Comme on le voit, l'"indécis" est bien l'appellation qui lui convient et, en lisant l'histoire d'Angleterre de cette époque, on est peiné de la conduite peu patriotique des rois anglais du dixième siècle. Si cette loi passe, ceux qui, plus tard, liront l'histoire du Canada, rougiront de honte pour les Canadiens d'aujourd'hui qui, pour acheter leur protection, aurait eu recours au misérable expédient d'une contribution monétaire ou, si vous l'aimez mieux, à un troc de cette sorte.

Le premier ministre a si bien compris le point faible de sa politique et son désaccord avec les principes du gouvernement responsable pour lequel ont combattu les vrais patriotes du Canada que pour tâcher de faire avaler la pilule par trop amère, il a insinué qu'il avait pu, lors de son séjour en Angleterre, l'été dernier, obtenir pour les Canadiens une sorte de droit d'être consultés sur les affaires de l'empire. Le mémoire de M. Harcourt, secrétaire d'Etat des colonies, montre combien fausse est cette prétention. Elle a été énoncée par ceux des partisans du ministère qui cherchent une réponse à ceux qui disent que cette politique viole le principe qui veut qu'il n'y ait pas d'impôt sans représentation. On assure que les possessions d'outre-mer vont pouvoir conseiller le souverain sur les questions de politique extérieure, y compris la déclaration de guerre et les conditions de paix. Mais avec cela on trompe le peuple, puisque, parlant au nom du Gouvernement à la récente conférence impériale et répondant à sir Joseph Ward qui proposait d'admettre les colonies autonomes à siéger dans les conseils de l'empire, M. Asquith, le premier ministre d'Angleterre disait:

Car, à quoi revient cette proposition de sir Joseph Ward? Sans entrer dans les détails, je pourrais en décrire l'effet dans une couple de phrases. Elle affaiblirait, pour ne pas dire qu'elle la détruirait complètement, l'autorité du gouvernement anglais dans des choses aussi graves que la conduite de la politique étrangère, la conclusion des traités, la déclaration de paix ou de guerre, le maintien de la paix et, à vrai dire, toutes ces relations avec les puissances étrangères qui sont nécessairement de la nature la plus délicate, qui sont aujourd'hui aux mains du gouvernement impérial, à la réserve d'en rendre compte au parlement. Cette autorité ne saurait être partagée.

Notons ces paroles: "cette autorité ne saurait être partagée".

Conservateurs et libéraux admettent que c'est un pas en arrière qu'il répugne à notre amour-propre et à notre fierté que nous nous imposions des taxes pour des fins impériales, par voie de contribution, comme

M. CHISHOLM (Antigonish).

ce bill le demande, sans avoir notre mot à dire au sujet de l'emploi de ces deniers, sans avoir à participer aux décisions établissant dans quelles guerres nos navires auront à figurer. Le gouvernement impérial nous dit, par la bouche de son premier ministre, que nous ne pouvons pas avoir voix au chapitre, en pareil cas. Pourquoi? Je répondrai en citant les paroles de sir George Reid le haut-commissaire d'Australie, dont le loyalisme et l'impérialisme ne sont pas ni ne sauraient être révoqués en doute. A cette question qui lui fut soumise: "Si les possessions britanniques contribuent autrement, ne demanderont-elles pas à participer dans une large mesure au règlement des questions concernant la politique étrangère", sir George répondit:

Cette question en fait surgir plusieurs autres sur lesquelles il serait impossible de se prononcer à présent d'une façon tranchée. Considérant la situation telle qu'elle est dans le moment, il me semble que si l'on peut parler facilement de partager la direction de la politique étrangère avec des gouvernements éloignés de milliers de milles les uns des autres, il est, par contre, très difficile de mettre cette idée en pratique. En quelques heures il peut survenir une crise exigeant une décision immédiate, et si ceux qui doivent participer à rendre cette décision sont éparpillés sur tous les points du globe, comment les réunir assez tôt pour qu'ils arrivent ensemble à une conclusion? Comment espérer que les hommes d'Etat des colonies, qui n'ont jamais été initiés à la diplomatie, jouent tout à coup un rôle dirigeant dans le règlement de questions concernant l'empire et touchant à nos relations avec l'étranger? De cette proposition l'on peut dire à tout le moins qu'elle est nouvelle. Pour moi je voudrais que, au lieu de se borner à parler de cette façon, quelque homme d'Etat d'une autorité reconnue suggérât un plan précis; nous serions alors à même de discuter la question avec avantage. A l'heure actuelle, je suis profondément convaincu que l'Australie ne voudrait jamais consentir à se trouver sur un pied d'infériorité concernant la réalisation d'un plan de cette nature et qui embarrasserait les affaires de tout l'empire.

Monsieur l'Orateur, si l'Australie ne voulait pas jouer ce rôle inférieur, pensez-vous que le Canada le voudrait?

Sir George continue:

Il est à présumer que le Canada, le Sud-Africain, la Nouvelle-Zélande et l'Australie nous enverraient des députés. Si la représentation était basée sur la population, il y aurait quarante-cinq députés pour la Grande-Bretagne, il y en aurait sept ou huit pour le Canada, un pour la Nouvelle-Zélande, deux pour le Sud-Africain et cinq pour l'Australie. Mettez d'un côté tous les députés des colonies, et les quarante-cinq députés de la Grande-Bretagne seront encore maîtres de la situation. A l'heure actuelle l'Australie a, par rapport aux affaires nationales, beaucoup plus d'influence que si elle était tout simplement représentée dans un conseil impérial.

Ainsi en est-il du Canada. Il a aujourd'hui indirectement, par rapport à l'orien-